

COMPTE RENDU DU CDAS DU 27/04/2004

**L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS
SYNDICALES QUITTE LA SEANCE**

L'ordre du jour de ce CDAS portait sur le compte rendu d'activité de la délégation des services sociaux de Loire Atlantique pour l'année 2003.

La séance avait pourtant débuté dans de bonnes conditions : vote à l'unanimité (parité syndicale et parité administrative) sur une proposition faite à la DPMA de procéder en urgence à l'examen du dossier (déposé en 2002) concernant les travaux d'extension des locaux de la délégation et plus particulièrement du secteur médico-social.

Le bilan de l'activité de la médecine de prévention a fait apparaître de nombreuses difficultés liées au manque flagrant d'effectif. **Les conséquences** pour les personnels des finances et pour l'équipe médicale sont donc importantes :

- Les visites quinquennales ne peuvent pas être totalement assurées (le représentant de l'INSEE l'a confirmé),
- Appel à des médecins assermentés pour assurer les visites médicales obligatoires (dans le cadre de l'emploi de personnel contractuel pour le recensement fait par l'INSEE),
- La médecine de prévention ne peut plus assurer son rôle,
- Surcharge, stress, insatisfaction professionnelle pour les personnels assurant ces fonctions...

UN DIAGNOSTIQUE NON PARTAGE ...

Les raisons de cette situation sont les conditions de recrutements des médecins (non prise en compte de l'ancienneté par exemple), et de la non-prise en charge financière de leur formation initiale en médecine de prévention.

Contrairement au constat réalisé sur les effectifs, la parité administrative refuse d'en reconnaître les raisons qui, selon elle, relèvent de la DPMA. Favorable à un vœu portant sur le manque d'effectif, elle a fait machine arrière lorsque la question des conditions de recrutement des médecins de prévention a été abordée. ***De quoi a-t-elle peur ?***

Pour la CGT, dénoncer uniquement le manque d'effectif ne résout rien si les conditions de recrutement, de formation et de rémunération ne sont pas corrigées.

Une fois de plus, la CGT condamne une logique de coûts qui l'emporte sur une logique de moyens.

C'est pourquoi, après deux interruptions de séances, les organisations syndicales décident de mettre fin à ce dialogue de sourd en quittant la séance après lecture du communiqué ci-après.

C.G.T.

C.F.D.T.

F.O.

F.D.S.U.

***DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES
SUITE AU REFUS DE LA PARITE ADMINISTRATIVE
DE VOTER LA PROPOSITION CONCERNANT LA CARENCE
EN EFFECTIF DE L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE***

Les Organisations Syndicales déplorent le fait que l'Administration refuse simplement de constater la situation concernant les conditions de travail de l'équipe médicale et sociale.

De ce fait, elles décident de quitter la séance et de laisser la parité administrative en face de ses responsabilités.

Par ailleurs, elles espèrent que l'équipe médicale pourra continuer à assurer ses fonctions dans les conditions qui leur sont imposées.

Les Organisations Syndicales assurent les personnels de l'équipe médicale de leur soutien et sauront faire remonter ce dossier à l'échelon national.

A Nantes, le 27 avril 2004

La CGT insistera au niveau national auprès de la DPMA sur l'importance de ce dossier au moment où :

- **Les conditions et les relations de travail se détériorent (restructurations, baisse des effectifs,...)**
- **On assiste au vieillissement des fonctionnaires,**

Dans ce cadre, la prévention prend tout son sens aujourd'hui. On doit lui accorder toute la place qu'elle mérite, sachant qu'on annonce une réforme difficile de l'assurance maladie

Il vaut mieux prévenir que guérir...

Vous pouvez contacter vos représentants CGT en CDAS :

Marianne GAUTIER - DGI - Tel 02.51.12. -

marianne.gautier@dgi.finances.gouv.fr

Chantal GUYOT - Pensions - Tel : 02.40.08.82.33 -

chantal.guyot@sp.finances.gouv.fr

Christophe ANDRE - Trésor - Tel : 02.40.85.68.38 -

christophe.andre@cp.finances.gouv.fr

Rodolphe LE NINIVEN - Douanes - Tel : 02.51.80.49.53 -

rodolphe.le-niniven@douane.finances.gouv.fr